

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PETITES ENTREPRISES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

La direction du journal *Financial Post* qui appuie le libre-échange et Catherine Swift, directrice de la recherche de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, également en faveur du libre-échange, ont affirmé que les petites entreprises canadiennes perdront 4 milliards de dollars en marchés publics du gouvernement des États-Unis. Comment expliquer que les petites entreprises canadiennes soient soumises à des restrictions quand elles veulent obtenir des marchés publics aux États-Unis, tandis que les petites entreprises américaines sont libres de soumissionner pour les marchés de l'État canadien? Comment expliquer cette discrimination?

L'hon. Otto Jelinek (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, encore une fois, il est évident que les députés libéraux ne portent aucune attention aux travaux de la Chambre, puisque le ministre du Commerce extérieur et moi-même avons répondu à cette question il y a quelques minutes à peine.

Pendant que j'y suis, permettez-moi de confirmer de nouveau les mesures que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et moi-même avons annoncées hier. Dans l'intérêt des petites entreprises du Canada, le gouvernement a pris certaines initiatives qui devraient leur permettre d'obtenir 50 p. 100 de plus de marchés publics, que ce soit dans le cadre de l'accord de libre-échange ou dans celui du régime ordinaire des marchés de l'État.

Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction. D'ailleurs, je ferai remarquer au député que les membres de la Fédération internationale de l'entreprise indépendante qui assistaient à ma conférence de presse hier, à Toronto, appuient fortement les initiatives de notre gouvernement.

ON DEMANDE UNE MODIFICATION DE LA LOI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, hier le ministre nous a trompés. Il ne nous a donné aucun règlement ni aucun détail sur la façon dont il va mettre en oeuvre cette nouvelle politique.

En particulier, va-t-il modifier la loi afin de remédier à la discrimination qui existe entre les États-Unis et le Canada en ce qui concerne les petites entreprises? Pourquoi la petite entreprise canadienne n'est-elle pas autorisée à avoir plein accès aux marchés publics du gouvernement américain?

L'hon. Otto Jelinek (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le député repose la même question. Comment pouvons-nous expliquer plus clairement que les entreprises canadiennes auront accès à des marchés publics américains évalués à 3 milliards de dollars alors que les entreprises américaines

n'auront accès au Canada qu'à des marchés publics d'une valeur de 400 millions de dollars?

Manifestement les entreprises canadiennes sont les gagnantes, presque à 10 contre 1 dans cette opération. Ce n'est qu'une des raisons pour lesquelles l'accord de libre-échange est avantageux pour le Canada, pour les petites entreprises canadiennes et pour tous les Canadiens.

* * *

L'INDUSTRIE

LA LIQUIDATION DE L'ACTIF DE LA SOCIÉTÉ MASSEY COMBINES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Demain, à l'heure qu'il est, on aura liquidé l'actif de la société Massey Combines à moins que le gouvernement n'intervienne pour retarder cette vente quand la Cour suprême de l'Ontario sera saisie de l'affaire. Le gouvernement laissera-t-il des centaines d'emplois canadiens disparaître pour toujours, ou va-t-il prendre son courage à deux mains et profiter de cette dernière chance pour gagner du temps afin qu'on puisse trouver un acheteur qui conservera ces 2 000 emplois au Canada, plus précisément à Brantford, en Ontario?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Comme mon honorable collègue le sait fort bien, monsieur le Président, nous suivons très attentivement l'évolution de la situation. Le tribunal a nommé un séquestre. Certains éléments d'actif sont vendus selon une ordonnance judiciaire. Je le répète, nous suivons le processus de très près.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre sait bien que le but est, au minimum, de conserver ici la fabrication des pièces. Celle pour les moissonneuses-batteuses classiques a déjà été transférée à nul autre que Victor Rice, dont la société, Varity Corporation, est propriétaire à part entière de Massey Ferguson aux États-Unis.

Voilà donc un propriétaire canadien qui rachète sa propre technologie à des prix dérisoires et transfère les emplois à l'extérieur du Canada, hors de Brantford, aux États-Unis. Je demande au ministre d'intervenir demain, au palais de justice d'Osgoode Hall, en tant que l'un des principaux actionnaires de Varity Corporation, pour mettre un terme à ce scandale, car ce n'est rien d'autre. Moralement, c'est tout simplement répugnant, non seulement pour les gens de Brantford, mais aussi pour tous les Canadiens.

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je conteste tout d'abord nombre des allégations de mon collègue.

M. Blackburn (Brant): Ce sont des faits.